

# Service de l'Eau

Transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau (C.C.P.F) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012

Budget Primitif 2015 voté par le

Conseil Communautaire de la C.C.P.F le 12 mars 2015

## SECTION D'EXPLOITATION

Nature dépenses	B.P 2015 (HT)	Nature Recettes	B.P 2015 (HT)
Charges générales et de personnel	184 991,00	Vente des produits (base l 000 m <sup>3</sup> )	322 750,00
autres charges (dont intérêts de la dette)	46 706,00	autres produits de gestion	1 591,94
Dotations aux amortissements	98 168,00	Dotations aux amortissements	3 565,00
Dépenses imprévues			
virement à la section d'investissement	65 615,00	excédent reporté	67 573,06
<b>TOTAL</b>	<b>395 480,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>395 480,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

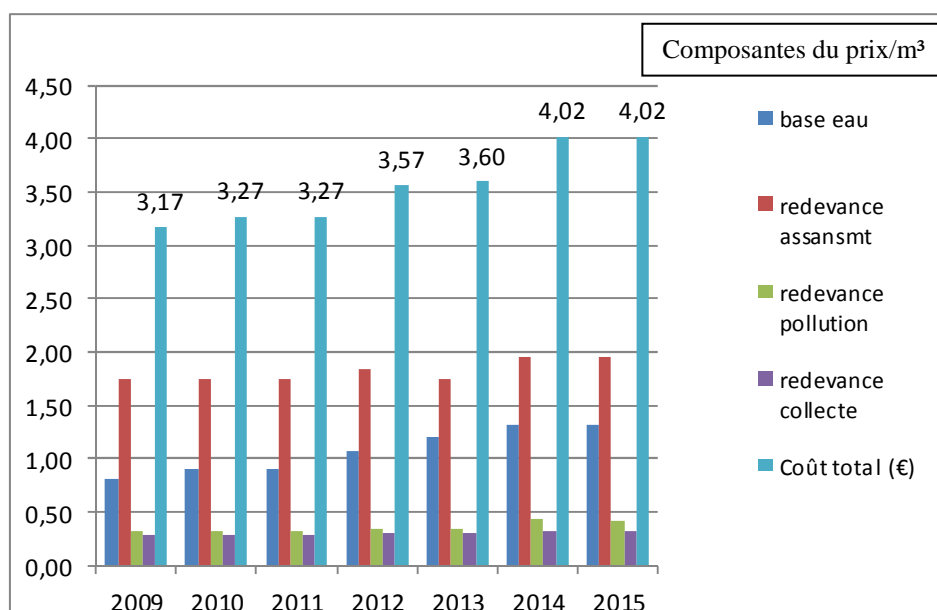
Subvt° d'investissement et fonds globalisés	3 565,00	apports – dotations -subventions	4 992,65
Emprunts	93 591,00	emprunts et dettes	
immobilisations corporelles	22 898,38	Amortissement des immobilisations	98 168,00
immobilisations en cours	133 170,62	Virement de la section d'exploitation	65 615,00
Résultat d'investissement reporté		Excédent de fonctionnement reporté	84 449,35
<b>TOTAL</b>	<b>253 225,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>253 225,00</b>

## Évolution du prix de l'eau et de l'assainissement de 2009 à 2015



### Forfaits annuels

- Entretien : 55 €
- Location : 12 €



# Prix de l'eau et de ses composantes

## Année 2015

### Tarifs en vigueur

Nature	Tarif (TTC)	Référence de la décision
Prix de base de l'eau.....	1,32 €/m <sup>3</sup>	Conseil Communautaire du 13 mai 2015
Redevance de l'assainissement	1,95 €/m <sup>3</sup>	Conseil Communautaire du 13 mai 2015
Redevance Pollution..... Redevance collecte assainissmt	0,422 € / m <sup>3</sup> 0.33 €/m <sup>3</sup> *	Agence de l'Eau Seine Normandie
<b>Prix total TTC</b>	<b>4,022 €/m<sup>3</sup></b>	
Forfait entretien .....	55 €/an	Conseil Communautaire du 6 mars 2013
Forfait location .....	12 €/an	Conseil Communautaire du 6 mars 2013
Droit de branchement au réseau d'eau	200,66 €	Arrêté du Président de la CCPF du 30/04/2012
Droit de mutation	41,12 €	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif Pour une maison individuelle.... Pour un immeuble collectif.....	1 000 € 12,50 €/m <sup>2</sup> de surface de plancher	Conseil Communautaire du 28 juin 2012

\* cette redevance n'est due que par les abonnés raccordés à l'assainissement collectif